

# LA LETTRE DU CONSEIL

N° 14 - Conseil Municipal du 29 juillet 2009

Conseillers municipaux absents, excusés ou ayant donné procuration : Isabelle BOURDIS, Marie-Andrée COLLEON, Anne-Lucie GROSJEAN, Catherine LEBRUN, Sabrina PICOLLET, Pierre GOURY, Julien PETIT

Véronique BOINON ayant donné procuration à Jean-Pierre GINET

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Charlotte GUIGUE, L'Orme

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré une naissance :

- Shayma GHARSALLI, route d'Annecy
- Fantine MERLE, Chef Lieu
- Eliott MESSIER, Montfalcon
- Clément SULPICE, Tarency
- Zoé et Lily CONTRERAL, Chef-lieu

Cette réunion supplémentaire du Conseil Municipal a été rendue nécessaire par l'urgence de certaines décisions administratives

## CONVENTION PASSAGE ERDF DANS TERRAIN FOOT

Rapporteur Maurice PAGET

ERDF envisage de renforcer et d'enfouir le réseau haute tension traversant le chef-lieu de La Biolle. L'enfouissement devait initialement être réalisé sous la route départementale 991b entre le Centre Culturel et l'ancienne fruitière.

Toutefois les enrobés étant neufs et ne pouvant être démolis avant un délai minimum de 3 ans, ERDF sollicite l'autorisation de dévier le réseau de manière à ce qu'il traverse la parcelle supportant le terrain d'entraînement du foot.

En raison de la configuration des lieux il est possible de réaliser une tranchée en longeant le grillage d'enceinte du stade sans passer sous les aires de jeux.

Le Conseil Municipal approuve le projet et autorise M. Le Maire à signer la convention de passage à intervenir.

## TARIF ABONNEMENTS GARDERIE SCOLAIRE

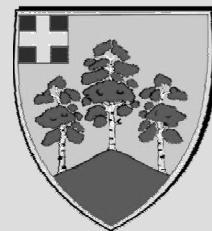
Rapporteur Alain CADAN

Le 1er juillet dernier, le Conseil Municipal a arrêté le tarif du ticket de garderie ; aussi il est nécessaire de fixer le tarif des abonnements. La commission des affaires scolaires propose une augmentation de 2% qui porterait les prix à :

	Tarif 2008	tarif 2009
abonnement mensuel "jour" :	50,50 €	51.50 €
abonnement mensuel "matin" :	25,50 €	26.00 €
abonnement mensuel "soir" :	31,00 €	31.60 €
abonnement mensuel "mixte" :	28,50 €	29.00€

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux tarifs qui seront applicables dès la rentrée 2009.

**La Biolle**



Mairie de La Biolle

41, place de l'église

73410 LA BIOLLE

Téléphone

04 79 54 76 06

Télécopie

04 79 54 70 04

mairie@la-biolle.fr

[www.la-biolle.fr](http://www.la-biolle.fr)

Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 30 septembre  
à 20h30 en mairie.

## **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE AU MAIRE**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Par délibération en date du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire dont en particulier le droit d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

En raison notamment de l'adhésion à l'EPFL mais également des projets sur le chef-lieu, il conviendrait de modifier la délégation à Monsieur le Maire afin d'autoriser la « subdélégation » du droit de préemption urbain. En complément de la délibération précitée, la nouvelle rédaction de la délégation doit permettre comme le prévoit l'article L2122-22 du CGCT de déléguer ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L213-3 du Code l'Urbanisme, sur tout le territoire de la Commune et aux groupements de communes, EPFL, organismes de logements sociaux et quel que soit le montant.

Le Conseil Municipal accepte l'extension de la délégation donnée au Maire concernant la subdélégation du droit de préemption urbain.

## **SUBVENTION - DEMANDE DE TRANSFERT DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT**

*Rapporteur Jean-Pierre GINET*

Le Conseil Municipal approuve le principe d'un transfert de la subvention obtenue au titre de la Dotation Globale d'Equipement (Etat) pour l'aménagement d'un trottoir dans la zone artisanale sur un dossier comprenant :

- la sécurisation des traversées et cheminements piétons le long de la RD 1201
- la sécurisation des liaisons piétonnes entre les arrêts sur la RD 1201 et notamment la route de l'Orme

Le dossier et la consistance des aménagements à réaliser seront déterminés par la commission sentiers et la commission travaux avec l'appui des services du Conseil Général pour la partie des aménagements réalisés sous RD

## **INFO DIVERSES.**

- Aménagement du carrefour du bas de la Côte

A la suite du dramatique accident survenu le 15 juin dernier et de la réunion publique qui s'est déroulée le 26 juin, une réunion s'est tenue en mairie le 8 juillet dernier avec toutes les institutions concernées par la sécurisation du carrefour du bas de la côte : Préfecture, Conseil Général, Gendarmerie.

A la suite de cette réunion plusieurs mesures ont été adoptées et prendront effet dans les prochains jours :

- Limitation de vitesse au droit du carrefour à 70km/h
- Rénovation et déplacement des panneaux de signalisation de l'arrêt bus et de la traversée piétonne
- Reprise du marquage au sol afin de mieux signaler l'arrêt bus

D'autres mesures ont été envisagées et pourront être appliquées d'ici à la fin de l'année :

- Pose de panneaux lumineux avant et après l'arrêt bus
- Réalisation de cheminements piétons sécurisés de part et d'autre du carrefour
- Mise en place de barrières aux abords du passage piéton, y compris sur l'îlot central borduré pour marquer la traversée piétonne
- Allongement des arrêts bus afin d'ouvrir le triangle de visibilité à l'avant du bus

S'agissant de ces dernières mesures, le Conseil Général doit préparer un avant projet pour la rentrée scolaire qui sera ensuite présenté à la population.

Les services consultés s'opposent par ailleurs au déplacement de l'arrêt bus, comme il l'avait été envisagé au cours de la réunion publique du 26 juin. La traversée de la RD 1201 par un car constitue pour ces services un danger plus grand que le maintien de l'arrêt actuel.

- Entretien des haies

Il est rappelé, notamment pour la sécurité des automobilistes et des piétons, que les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.

- Opération tranquillité vacances

La gendarmerie veille sur les logements laissés vides pendant les vacances si l'absence est signalée. Un formulaire est mis à disposition au secrétariat de mairie.

- Le secrétariat de mairie sera fermé tous les samedis d'août soit les 22 et 29 août